

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/041

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 14 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 09/12/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Lucile PETIT, Pierre HENRY, Danièle LALIN.

Pouvoir : Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACHTERGAL, Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 14 DECEMBRE 2016

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il manque des crédits budgétaires à certains chapitres et qu'il est donc nécessaire de modifier le budget primitif. Il donne lecture des arrêtés municipaux des 29/11 (achat frigo 1633 €), 6/12 (SIVU) et 12/12 (SIVU + bar salle 964 €) et demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour modifier le budget primitif comme suit :

Compte 020	Dépenses imprévues	: - 2 597 €
Compte 2188 opération 021	Autre immo. corporelle	: + 2 597 €

Compte 022	Dépenses imprévues	: - 10 400 €
Compte 65548	Autres contributions (SIVU)	: + 10 400 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de modifier le budget primitif comme ci-dessus.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 14 décembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/042

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 14 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 09/12/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Lucile PETIT, Pierre HENRY, Danièle LALIN.

Pouvoir : Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACHTERGAL, Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 14 DECEMBRE 2016

OBJET : ACHAT DES PARCELLES CHEMIN DES FRESNAUX

Monsieur le Maire rappelle que le plan de cession avait été réalisé par le Cabinet de géomètre expert Caron-Briffaut pour l'élargissement de la rue des Fresnaux.

Il rappelle que la Commune doit acquérir la parcelle de Monsieur VASSEUR 18 Rue d'Arras pour la somme de 1000 € et toutes les autres parcelles à l'euro symbolique, afin de pouvoir réaliser des travaux d'aménagement de cette rue.

Il rappelle que le Conseil Municipal avait prévu au budget primitif tous les frais liés aux actes pour la régularisation des ventes de ces parcelles qui est confiée à Maître Martin à Saint-Pol-sur-Ternoise.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, approuve l'achat de ces parcelles tel que défini ci-dessus et autorise le Maire à signer toutes des pièces liées à ces ventes. Il précise que ces parcelles seront intégrées dans le domaine public communal.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 14 décembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____

A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/043

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 14 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 09/12/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Lucile PETIT, Pierre HENRY, Danièle LALIN.

Pouvoir : Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACHTERGAL, Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 14 DECEMBRE 2016

OBJET : CREATION RUE D'HERMAVILLE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 janvier 2011 qui décidait de classer certains chemins ruraux dans la voirie communale (Rue du Fond Campion, Rue des Ayettes, Rue des Fresnaux, Rue de l'Argillière et Rue d'Hermaville).

Il informe le Conseil que le Service des Impôts d'Arras Ouest demande une délibération créant la rue d'Hermaville car celle-ci comporte désormais des habitations et n'existe pas officiellement dans leurs fichiers.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de créer la Rue d'Hermaville.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 14 décembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/044

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 14 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 09/12/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Lucile PETIT, Pierre HENRY, Danièle LALIN.

Pouvoir : Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACHTERGAL, Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 14 DECEMBRE 2016

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX

Le Maire informe le Conseil Municipal de la modification des statuts du Syndicat des Eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe et demande de bien vouloir approuver ces modifications conformément à l'article L5211-20 du CGCT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime approuve la modification des statuts du Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 14 décembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/045

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 14 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 09/12/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Lucile PETIT, Pierre HENRY, Danièle LALIN.

Pouvoir : Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACHTERGAL, Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 14 DECEMBRE 2016

OBJET : REMBOURSEMENT M. GALLET

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie du bar de la salle des fêtes avait été endommagé lors d'une location. Il fait part au Conseil que Monsieur GALLET, qui a déclaré le sinistre à son assurance, a fait parvenir à la commune un chèque de 550 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime accepte le chèque de 550 € de Monsieur GALLET.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 14 décembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/046

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 14 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 09/12/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Lucile PETIT, Pierre HENRY, Danièle LALIN.

Pouvoir : Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACHTERGAL, Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 14 DECEMBRE 2016

OBJET : CADEAU DE DEPART D'UN AGENT TECHNIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal que Philippe DELATTRE, adjoint technique à la commune d'Habarcq depuis 20 ans, l'a informé de son départ à compter du 1^{er} mars prochain.

Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à l'honneur cet agent à l'occasion de la cérémonie des vœux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide d'offrir à Philippe DELATTRE un bon d'achat d'une valeur de 500 € chez l'enseigne DARTY à Arras.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 14 décembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/047

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 14 décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 09/12/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Lucile PETIT, Pierre HENRY, Danièle LALIN.

Pouvoir : Lucile PETIT donne pouvoir à Florent ACHTERGAL, Pierre HENRY donne pouvoir à Pierre CHABE.

Monsieur Maxence GLORIAN est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 14 DECEMBRE 2016

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE SIGNALISATION ROUTIERE DANS LA COMMUNE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux travaux de modification de la circulation dans le cœur du village, il est nécessaire d'installer une nouvelle signalisation à plusieurs carrefours ainsi qu'un miroir routier.

Le montant global de l'opération est estimé à 4 507.00 € HT soit 5 408.40 € TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent être subventionnés au titre de la Réserve Parlementaire.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût estimatif : 5 408.40 € TTC

Réserve parlementaire : 2 000.00 €

Autofinancement : 3 408.40 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime adopte le projet, approuve le plan de financement et autorise le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 14 décembre 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le et publication le
A Habarcq, le
Le Maire,